



PROCÈS-VERBAL

de la séance du jeudi 05 février 2015, à la salle de la Maison de Ville à 20h00 heures, sous la présidence de **M. Christophe DUBOIS, Président**.

Conseillers (ères) présents (tes)	37
Conseillers (ères) excusés (es)	
Sièges vacants	2
Absents	9
Excusé(e)s : Mmes/MM :	BRANDANI Valentin, BRIATICO Battista, CLERC Aurélien, YERSIN Marcel, REY Laurent, SCHWITZGUEBEL Thierry, CORNET Thibaut, LOPEZ Serge, ZUMBRUNNEN Greg
Absent(e)s :	-
Scrutateurs :	DE GOUVEIA Fatima, BENKHETTAB Idriss
Secrétaire du Conseil :	Michèle PORCHET

Monsieur le Président demande de procéder à l'appel ; le quorum étant atteint, il a le plaisir d'ouvrir cette séance. Il salue les membres du Conseil communal ainsi que ceux de la Municipalité, la presse et le public.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentations et démissions
3. Procès-verbal de la séance du 04 décembre 2014
4. Communications du Bureau
5. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal d'EPUDEHL en remplacement de M. Anacleto Da Cruz
6. Dépôt du préavis suivant :
01/2015 : Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires
7. Rapport des Commissions sur l'examen du préavis suivant :
11/2014 : Crédit de construction pour le chalet d'alpage de Rafevex
8. Réponse de la Municipalité aux postulats, motions et interpellations du Conseil communal :
01/2015 : Postulat de M. Boris Nicolet « Sécurisation de l'Omnia »
9. Dépôt des conseillers
10. Communications de la Municipalité
11. Divers

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La discussion n'est pas demandée.

→ l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. ASSERMENTATIONS ET DEMISSIONS

M. le Président : indique qu'aucun courrier ne lui est parvenu à ce jour.

M. le Président : prie le groupe SOC et le groupe UDC de pourvoir aux 2 sièges vacants.

→ le Conseil communal compte 48 Conseillers.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014

M. le Président : a reçu d'importantes modifications de la part de M. Marcel YERSIN :

Page 9, 1ère ligne : ... « souhaite compléter les propos » **est remplacé par** « souhaite revenir sur les propos.....».

Page 9, 11ème ligne : le teste suivant « Il poursuit, au nom de la majorité de la Commission ad hoc, en relevant deux points importants pour une interprétation fine du préavis : 1) La construction d'une salle de gym, voire de deux salles de gym sur le site de la Tour-Rouge, est un besoin avéré, tant pour les besoins scolaires, mais aussi pour ceux des autres utilisateurs qui animent la vie associative locale. Dès lors, il décrète que *«ne rien construire du tout est préférable au projet d'une salle extensible»*, c'est apporter la pire réponse - c'est-à-dire aucune réponse responsable - aux besoins existants et reconnus par tous, soit une salle de gym au moins. Il image son avis par la phrase suivante «qui veut noyer son chien, l'accuse de la rage». D'où le vœu N° 1 émis par la majorité de la Commission ad hoc à l'attention de la Municipalité : lier dès maintenant l'agrandissement de la salle VD3 extensible en VD4 au projet intercommunal de construction scolaire, afin de réaliser, à terme, à la Tour-Rouge, non pas une seule salle de gym VD3 simple, mais une salle VD4 double. Le Conseil pourra suivre ce vœu N° 1, qui a valeur de condition, en revenant dans le futur par voie de postulat si utile, 2) le coût du projet est jugé élevé et admis par tous. Il se pose la question s'il est plus cher pour autant que d'autres objets du même type, et souhaite comparer ce qui est comparable. Les rapports de minorité créent la confusion en parlant de VD3 simple, de VD3+, voire même de VD4+, mais jamais de VD3 extensible. Chaque type de salle implique des différences de normes, de surface, de volume, donc de coût. Une salle VD3 extensible, comprend en attente de son agrandissement, des gradins, un deuxième niveau relié au premier par un ascenseur, une salle de théorie etc. Dès lors, il estime que comparer des salles de gym sans tenir compte des différences et par conséquent de leurs spécificités, équivaut à des comparaisons de bouts de chandelle. Il invite donc le Conseil à se référer aux comparaisons de prix indiquées par la Municipalité et mentionnées dans le rapport de majorité de la Commission ad hoc. Ceci amène à considérer que ce projet, malgré son coût élevé, se situe dans la cible des prix actuels, pratiqués dans le Canton, pour des objets comparables. Il rappelle que le Conseil s'est prononcé à deux reprises en faveur d'une nouvelle salle de gym - en 2008 et 2010 – et il invite les Conseillers à approuver les conclusions du préavis Municipal, non pas par chantage affectif, comme le disent certains, mais par cohérence » **est remplacé par** « "J'enchaîne, au nom de la majorité de la commission ad hoc, par quelques commentaires sur deux points déterminants pour une appréciation fine du projet tel que proposé: les besoins et le coût. S'agissant des besoins, la construction d'une salle de gym (voire de 2) à la Tour-Rouge est avéré, d'autant plus qu'il faut tenir compte non seulement des besoins scolaires largement démontrés, mais aussi ceux d'autres utilisateurs qui animent la vie associative locale, comme la Société de gym, gym pour tous, gym parents-enfants, cours Willems ou autres clubs ou groupes sportifs. Prétendre dès lors que de ne rien construire du tout est préférable au projet d'une salle de gym extensible, c'est apporter la pire réponse, c'est-à-dire, aucune réponse responsable, aux besoins existants et reconnus par tous, c'est faire sienne l'expression: "Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage". La majorité de la commission n'est pas de cet avis. C'est pourquoi, elle demande à la Municipalité par le vœu no 1 de lier dès maintenant l'agrandissement de la salle de gym VD3 extensible en VD4 au projet intercommunal de construction scolaire, pour réaliser à terme à la Tour-Rouge, non pas une seule salle de gym mais une salle double VD4. Notre Conseil pourra toujours suivre la réalisation de ce vœu no 1, qui a

valeur de condition, en revenant plus tard, si nécessaire, sur cet objet devant le Conseil par voie de postulat. Quant au coût du projet, il est jugé élevé. Cependant est-il plus cher que d'autres objets du même type? Pour se faire une idée précise de la hauteur à laquelle se situe le coût de ce projet, il est élémentaire de comparer ce qui est comparable. Les rapports de minorité sur ce point créent la confusion en mélangeant indifféremment divers types de salle, parlant tantôt de VD3 simple, tantôt de VD3 + (même de VD4+) mais jamais de VD3 extensible, justement le type de salle dont il est question dans le préavis. Chaque type de salle implique des différences de normes, de volume, de certains aménagements, donc de coût. Une salle VD3 extensible, dans l'attente de son agrandissement, comprend des gradins, un 2ème niveau relié au premier par un ascenseur, une salle de théorie etc. Dès lors comparer des salles de gym sans tenir compte des différences et par conséquent de leurs spécificités, équivaut à des comparaisons de bouts de chandelle. Je vous enjoins de suivre les comparaisons de prix indiquées par la Municipalité et telles que mentionnées dans le rapport de majorité. Ceci amène à considérer que ce projet, malgré son coût élevé, se situe dans la cible des prix pratiqués actuellement dans le canton pour des objets comparables. Enfin, si l'on considère que le Conseil s'est déjà prononcé à deux reprises (2008 et 2010) en faveur d'une nouvelle salle de gym à la Tour-Rouge, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver les conclusions du préavis municipal, non par "chantage affectif" comme mentionné dans l'un des rapports de minorité, mais par cohérence avec les décisions du Conseil prises antérieurement et soucieux de défendre par un "oui" l'intérêt général de Villeneuve ».

M. Marcel YERSIN, page 12, 2^{ème} ligne : **suppression** de « Il rappelle que le projet s'appelle « quitte ou double » et qu'il va à terme, s'appeler l'Arlésienne ».

Page 12, 9^{ème} ligne : **suppression** de « D'autre part » et lire : Pour ce qui concerne l'organisation... ».

Page 12, 14^{ème} ligne : « Il conclut que ce n'est pas un système de va-et-vient des élèves... » **est remplacé par** « Il conclut que ce n'est pas un système de va-et-vient des élèves qui sera généré par la VD3 extensible, puisqu'une VD4 intégrée dans le projet intercommunal signifiera la suppression de la plupart des déplacements vers la Tronchenaz ».

M. le Président : rappelle que les Conseillers qui souhaitent que leur texte soit intégralement retransmis, peuvent le donner directement à la secrétaire. Celui-ci sera intégré au PV en caractères italiques (version originale).

→ le procès-verbal de la dernière séance ainsi modifié est accepté à une très forte majorité moins 1 abstention.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. le Président :

1. Demande une minute de silence à la mémoire de M. André Ruchet, dit « le P'tit Bleu », décédé le 9 décembre. Il fut Conseiller communal durant plusieurs législatures depuis 1962.
2. A reçu le 22 janvier, un courrier de la part de la Commission de Gestion, au sujet des cahiers des charges des Commissions tant permanentes que thématiques. La Commission relève que ceux-ci ne sont pas clairement définis et souhaite qu'une annexe au règlement communal soit élaborée, afin de clarifier les attributions et les compétences de ces Commissions. Cette annexe pourrait être rédigée par le Bureau ou par une Commission ad hoc.

M. le Président indique que le Bureau a décidé que les Présidents des 3 Commissions permanentes (gestion, finances et routes) seraient reçus par le Président de manière à évaluer les besoins et à élaborer les cahiers des charges qui seront présentés au Conseil par la suite. Il invite les Présidents à le rejoindre en fin de séance pour fixer un rendez-vous.

3. Revient sur l'invitation du ski-club pour le concours interne : 3 Conseillers sont demandés pour former une équipe. Le nombre requis n'est pas atteint, le Conseil communal ne sera donc pas représenté.

4. S'est rendu à Renens le 12 décembre, au Service de la Protection de la Jeunesse afin de récolter de précieux renseignements au sujet du projet « Conseil communal des Jeunes ». Toutefois, au vu du peu d'inscriptions (8 à ce jour) cette organisation prendra la forme d'une table ronde plutôt que d'un Conseil. Il remercie la Municipalité qui s'était annoncée présente à l'unanimité mais pense qu'un seul représentant sera amplement suffisant pour une réunion type table ronde.
5. A participé à l'apéritif du Sauvetage le 4 janvier et s'est rendu, le même jour, au traditionnel couronnement du roi du Cercle de la Voile de Villeneuve (CVVI). Il invite les Conseillers à soutenir Simon Brünisholz, roi CVVI 2015, dans sa courageuse aventure : le Défi atlantique. Un repas de soutien est prévu le 7 mars.
6. S'est rendu à l'assemblée générale du CVVI le 30 janvier.
7. Est allé à la séance d'information des carrières d'Arvel au collège Lac, concernant la mise à l'enquête de la sécurisation des carrières.

5. NOMINATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL D'EPUDEHL EN REMPLACEMENT DE M. ANACLETO DA CRUZ

M. le Président : attend les propositions des partis.

M. Dominique PYTHOUD, Conseiller communal : propose la candidature de M. Daniel GUEX.

→ M. Daniel GUEX est élu à l'unanimité des membres présents.

M. le Président en profite pour rappeler quelques dates concernant ce Conseil :

1. Pour le Conseil intercommunal : les lundis 8 juin et 5 octobre 2015 à 20h00 à Roche
2. Pour la Commission de gestion et des finances : le 18 mai à 20h00 à Rennaz et le 14 septembre à 20h00 à Chessel.

6. DEPÔT DU PREAVIS SUIVANT :

01/2015 : Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires

M. Michel OGUEY, Municipal : *« Vous savez tous qu'à ce jour les équipements techniques d'une parcelle sont pris en charge par les propriétaires conformément à l'article 50 LATC qui permet aux communes de demander une participation financière pour les équipements techniques (introduction d'eau, collecteurs etc). Afin d'aller au-delà et de permettre aux communes de demander également aux propriétaires une participation à l'équipement communautaire (écoles, garderie, transports publics, etc.) une motion a été déposée au Grand Conseil en 2008. Le but de cette motion était de créer une base légale permettant aux communes de pouvoir exiger cette contribution des propriétaires par le biais de la modification de la loi sur les impôts. Cette modification a été adoptée en 2011 par le Grand Conseil et est entrée en vigueur le 1 avril 2011. L'élaboration et la légalisation de grands plans directeurs légalisés, comme par exemple le secteur de la gare de Villeneuve, en discussion maintenant, nous oblige à prendre les mesures nécessaires. A terme, il faut s'attendre à une augmentation de la population, des emplois et par conséquent des besoins en équipements communautaires. C'est pour cette raison et afin de faire face de manière anticipée aux futures demandes en équipements communautaires et donc aux charges financières en découlant que la Municipalité a décidé de se doter d'un règlement et vous le soumet par le biais de ce préavis ».*

M. le Président : indique que le Bureau a nommé la Commission ad hoc suivante :

Dylan	KARLEN	UDC
Pierre	GUIGNARD	SOC
Nicolas	DE ANGELIS	SOC
Marcel	YERSIN	PLR
Alexandre	LACHAT	PDC-IND

Le premier membre de la Commission est M. Dylan KARLEN.

7. RAPPORT DES COMMISSIONS SUR L'EXAMEN DU PREAVIS SUIVANT :

11/2014 : CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LE CHALET D'ALPAGE DE RAFEVEX

M. Julien TRACHSEL, rapporteur de la Commission ad hoc : procède à la lecture de son rapport. Il en ressort que la surveillance des travaux – se montant à Frs 3'000.- - sera prise en charge par le chef de service communal. La Commission s'est aussi interrogée sur les Frs 65'000.- dédiés à la couverture du chalet en tavillons : elle apprend que ce montant sera pris en charge par l'ECA. Elle se penche également sur l'utilisation du cuivre pour la ferblanterie : elle ne pense pas que le choix de ce matériau soit très adéquat au vu des rigueurs hivernales. Il est décidé que les gouttières seront fabriquées en bois, de manière à pouvoir les détacher lors de la mauvaise saison. La Commission ne trouve pas, cependant, de terrain d'entente avec la Municipalité par rapport au montant de Frs 14'000.- relatif à la création d'un éclairage électrique solaire ; celui-ci ne lui semble pas nécessaire pour un chalet d'alpage ; une simple génératrice pouvant faire l'affaire. Elle relève aussi que si l'eau courante et les toilettes s'avèrent nécessaires, il ne lui semble pas utile d'installer une douche et une arrivée d'eau chaude puisque l'amodiatiaire ne vit pas dans ce chalet ; ainsi donc, la somme de Frs 15'000.- pourrait être économisée. La Commission précise qu'elle ne pense pas que ces travaux soient superflus, mais qu'ils ne sont pas véritablement nécessaires pour un chalet d'alpage ; cette construction devant pouvoir conserver son aspect et son esprit authentique. Toutefois, ces aménagements restent réalisables en tout temps, en particulier en cas de changement d'utilisateurs. En conséquence, la Commission souhaite déposer 2 amendements :

1. Suppression de la création d'un éclairage électrique solaire (poste 224) et n'avoir recours qu'à une génératrice pour l'alimentation en électricité.
2. Création uniquement d'un WC (poste 225), et non d'une salle WC-douche avec fourniture d'eau chaude (selon l'architecte, la suppression du chauffe-eau et de la douche représente environ Frs 15'000.-).

En résumé, la Commission propose d'approuver la réalisation du projet de construction du chalet d'alpage de Rafevex tel qu'amendé, soit : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Frs 559'000.- retranchés dont à déduire la subvention ECA de Frs 461'911.40, de l'autoriser à financer cet investissement par la trésorerie courante, et à amortir cet investissement en dix ans dès la fin des travaux.

M. Dylan KARLEN, rapporteur de la Commission des finances : procède à la lecture de son document. Les membres de la Commission sont sensibles à la revalorisation du patrimoine communal et pensent qu'il est important de soutenir l'agriculture de montagne. Les installations étant obsolètes, les montants présentés dans le préavis lui paraissent raisonnables, ceci d'autant plus au vu de la contribution de l'ECA, qui se monte à Frs 461'911.40. La Commission souhaite également que le chalet soit loué par la Commune, aux conditions les plus favorables. En conclusion, elle propose d'accepter le préavis, soit : d'approuver la réalisation du projet tel que présenté, d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Frs 559'000.-, dont à déduire la subvention ECA de Frs 461'911.40, de l'autoriser à financer cet investissement par la trésorerie courante et d'amortir l'investissement en dix ans dès la fin des travaux.

Mme Annik MORIER-GENOUD, Municipale : souhaite revenir sur le premier amendement, soit les Frs 14'000.- pour l'installation électrique solaire. Elle explique que cette somme est composée de 2 aspects distincts : 1) Une installation électrique pour pouvoir accueillir des panneaux solaires et des batteries pour environ Frs 4'500.- 2) Les Frs 9'000.- restant concernent l'installation d'une génératrice ; ceux-ci sont pris en charge par l'ECA. Elle précise que l'achat de panneaux solaire et de la génératrice ne seront pas à la charge de la Commune, mais bien à celle de l'utilisateur. Elle souligne que, de notre temps, se doucher après une journée de travail, ne semble pas être un luxe. Elle prend l'exemple du moutonnier qui utilise parfois le chalet pendant plusieurs semaines : il est difficile de lui demander d'aller prendre sa douche au chalet du col de Chaude, chez M. Yersin. Elle conclut qu'il serait dommage de refaire ce chalet sans ces commodités de base et de les réaliser seulement dans un deuxième temps, d'ici quelques années. Elle invite les Conseillers à ne pas tenir compte de ces 2 amendements.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal et Président de la Commission ad hoc : revient sur l'utilisation actuelle du chalet : le personnel de M. Yersin quitte le chalet en fin de journée pour retourner à Chaude, où il prend son repas et passe la nuit ; donc il ne voit pas l'utilité de la douche. Quant au moutonnier, il ne fait pas partie du personnel de M. Yersin ; il occupe ou sous-loue le chalet selon un arrangement dont il ne connaît pas les détails, mais en tous les cas, il n'y vient pas régulièrement. C'est pourquoi, il lui paraît justifié d'avoir retiré ces installations du préavis. Il revient sur le premier amendement et stipule que le contenu du préavis présentait des montants peu clairs mais il maintient toutefois que si l'installation électrique doit être réalisée, les panneaux solaires sont superflus.

Mme Corinne INGOLD, Municipale : souhaite préciser, en tant que responsable du dicastère de l'énergie, que la nouvelle loi entrée en vigueur au début de l'année, oblige à un minimum de 20 % d'énergie renouvelable, ceci lors de tous travaux d'importance ou de création de bâtiment. Dès lors, l'alimentation via une génératrice à essence ne correspond pas aux critères légaux. Elle recommande de refuser cet amendement afin d'agir conformément à la législation.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : lui répond qu'il existe plusieurs types de génératrices, dont certaines fonctionnent à gaz, ce qui offre des alternatives dans le choix du matériel.

Mme Annik MORIER-GENOUD, Municipale : revient sur l'aspect de la douche. Elle évoque l'hypothèse de plusieurs amodiataires possibles dans le futur. Dès lors, il ne semble pas possible de demander à l'un deux d'aller se doucher chez l'autre. Elle laisse les Conseillers seuls juges de la situation.

M. le Président : passe au vote du premier amendement :

→ la suppression de l'éclairage électrique solaire avec recours à une génératrice uniquement, est refusée à une très forte majorité.

M. le Président : passe au vote du second amendement :

→ la création d'un WC seulement, et non d'une salle WC-douche, est refusée à une très forte majorité.

M. le Président : passe au vote des conclusions du préavis municipal :

→ le préavis est accepté à une très forte majorité.

Mme Annik MORIER-GENOUD : remercie l'assemblée pour ce vote qui permettra de lancer les travaux. Elle se réjouit de recevoir les Conseillers sur le site d'ici octobre ou même avant.

8. REPONSE DE LA MUNICIPALITE AUX POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

01/2015 : Postulat de M. Boris Nicolet « Sécurisation de l'Omnia »

M. le Président : indique qu'une Commission a été nommée mais il ouvre tout de même la discussion.

M. Cédric ROBERT, Municipal : souhaite apporter un complément d'information, il cite la fin de la réponse municipale : « *la sécurisation immédiate des verres cassés ainsi que la pose d'une protection s'intégrant dans le site - celui-ci étant sensible au niveau du paysage - afin de pallier au risque de bris de nouveaux verres pouvant intervenir à tous moments, d'ici au 31 janvier 2015. Passé ce délai, et en application de l'article 130 de la LATC, la Municipalité fera exécuter les travaux au frais du propriétaire* ». Le délai étant passé et les travaux n'ayant pas été exécutés, la Municipalité et le personnel de voirie ont procédé aux travaux de mesures d'urgence aujourd'hui et ont sécurisé le périmètre de l'Omnia, aux frais du propriétaire. Par rapport à l'intégration paysagère, la situation est un peu plus compliquée : la Municipalité doit demander des offres qui seront soumises au propriétaire. Celui-ci fera alors son choix.

M. le Président : indique que le Bureau a nommé la Commission ad hoc suivante :

Patrick	BORLOZ	PLR
Ernst	LANZ	PLR
Jacques	MAYAVANGWA	SOC
Boris	NICOLET	UDC
Alexandre	LACHAT	PDC-IND

Le premier membre de la Commission est M. Patrick BORLOZ.

9. DEPÔT DES CONSEILLERS

M. le Président : indique que le Bureau n'a reçu aucune information. Il invite à la discussion qui n'est pas demandée.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Mme Patricia Dominique LACHAT, Syndique :

1. *J'aimerais revenir sur la communication du président lors du dernier conseil au sujet du SDIS du Haut-Lac. Ce ne sont pas plusieurs membres de l'Etat Major qui ont démissionné suite à divers problèmes survenus depuis la nomination du nouveau commandant mais un seul. Les 3 autres démissions d'officiers étaient prévues depuis longtemps et il s'agissait entre guillemets de départ à la retraite après de nombreuses années au service de la collectivité et sur les 3, 2 avaient même prévu de partir avant mais ont accepté de rester une année supplémentaire. Je ne veux pas nier le fait que l'année dernière était une année difficile pour le SDIS, mais tous les SDIS connaissent des difficultés une fois ou l'autre, spécialement après une fusion et un changement de commandement. Malgré tout, les interventions ont toujours été assurées avec le même professionnalisme. La commission consultative du feu s'est toujours engagée pleinement et avec compétence pour soutenir le service du feu et a toujours gardé une entière confiance en son commandant. Cette année, l'Etat Major, qui travaille en étroite collaboration avec la commission puisque 3 de ses membres s'y trouvent, se réorganise et réorganise le fonctionnement du SDIS. Les premiers résultats positifs se font déjà ressentir et les nombreuses interventions du début de l'année se sont très bien passées et il y a eu à chaque fois le nombre nécessaire d'intervenants (puisque j'ai eu vent de doutes qui circulaient à ce sujet). Je propose qu'on les laisse travailler sereinement, qu'on leur fasse confiance et qu'on leur manifeste notre soutien et notre reconnaissance pour leur engagement volontaire.*
2. *Comme nous vous l'avions déjà annoncé, des ateliers participatifs vont avoir lieu au sujet du Plan Directeur Localisé (PDL) de la gare. Les dates ont été fixées et les invitations*

vont partir tout prochainement.

- Le premier atelier, dont le thème sera : « Evaluation des questions liées à l'urbanisation et aux espaces publics en se basant sur les résultats des études tests » aura lieu le jeudi 23 avril à 18.00.

- Le deuxième : « Evaluation des questions liées à la mobilité, l'énergie, les affectations, le programme et les équipements », le jeudi 7 mai à 18.00.

- Le troisième qui fera la synthèse des ateliers et proposera une feuille de route pour la suite présentera également le cadre économique et financier, proposera un processus participatif pour la mise en œuvre du PDL et proposera, si nécessaire des amendements au PDL, se déroulera le jeudi 11 juin à 18.00.

Nous y inviterons 2 membres par groupes politiques, 5 membres de l'association « Villeneuve A venir », la commission d'urbanisme, une représentante du patrimoine, 3 représentants de la SICOV, un des vigneron, des écoles, du tourisme, de la poste, de la garderie, une personne représentant la partie historique de la commune et le président du conseil communal. La municipalité et son service technique seront bien sûr représentés, ainsi que les services cantonaux, les CFF, le bureau d'urbanisme, Aigle Région et les 3 bureaux d'architecte. Monsieur Laurent Bonnard animera les ateliers et fera office de médiateur. Les participants recevront en temps voulu une brochure explicative sur le déroulement de ces ateliers et nous veillerons bien sûr à répondre aux diverses questions posées dans le courrier de « Villeneuve A venir » que vos chefs de groupe ont reçu.

3. Notre préfet, Monsieur Robert Jaggi fera valoir son droit à la retraite au 28.02.2015. C'est en 2008 que le Syndic de Gryon a été nommé préfet du district d'Aigle et nous le remercions pour son engagement en faveur du district durant ses années à la préfecture et lui souhaitons une belle retraite. En attendant la nomination de son successeur, c'est Madame Florence Siegrist, Préfète du district Riviera-Pays-d'Enhaut qui assurera l'intérim »

M. Cédric ROBERT, Municipal : indique que la partie « constructive » du jardin médiéval va être mise à l'enquête d'ici une dizaine de jours.

Mme Corinne INGOLD, Municipale :

1. Stand de tir intercommunal de la Barmaz : Suite à la fermeture du stand de tir de Gilamont à Vevey, les tireurs des Communes de Vevey, Chardonne, Corseaux, Corsier, La Tour-de-Peilz et St-Légier-la Chiésaz ont pu intégrer notre stand de tir de la Barmaz ce, dès le mois de mars 2014. Un accord - notamment financier - en effet pu être trouvé entre ces 6 Communes de la Riviera et les Communes de Villeneuve, Montreux et Roche, copropriétaires de ce stand. Pour faire face à l'afflux de nouveaux tireurs, différents travaux d'adaptation ont été nécessaires. Après quelques aménagements intérieurs - dont un guichet - bureau supplémentaire, une nouvelle installation pour l'entretien et le nettoyage des armes et la réorganisation du local à munitions - réalisés en février-mars 2014, un projet d'agrandissement du local, servant à la fois de buvette et de salle de réunion, a été mis à l'enquête pendant les fêtes de fin d'année 2014. Cet agrandissement sera réalisé ces prochaines semaines, afin que le local soit prêt pour accueillir les tireurs en début de saison. Pour votre information, sachez que le coût de ces travaux, estimés à env. 120'000.-, est totalement pris en charge par les 6 Communes de la Riviera dont sont issus les nouveaux tireurs. L'intégration de ces nouveaux tireurs a en outre été formalisée par la signature d'une nouvelle convention réglant la répartition des frais d'entretien et d'exploitation du stand. Nous avons profité de cette nouvelle Convention pour demander une participation aux frais d'entretien aux Communes de Chessel, Noville et Rennaz aux frais d'entretien. Ces dernières ont accepté.
2. Future salle de gym et procédure pendante avec l'opposant : La rédaction de la convention est toujours en cours. Les échanges sont nombreux et constructifs. On approche du dénouement, mais les échanges se faisant par écrit et par avocats interposés, cela

prend du temps. Sachez cependant que l'affaire suit son cours et qu'il n'y a pas d'obstacle nouveau particulier.

- 3. Temple Saint-Paul : Ceux qui se rendent régulièrement au Temple l'auront peut-être déjà remarqué : un panneau d'information a été installé à l'extérieur de l'Eglise, entre la porte d'entrée et la grille. Diverses photos, accompagnées de leurs légendes, rédigées par notre archiviste Mme Grote mais aussi par une campanologue - spécialiste des cloches - permettront, je l'espère, aux paroissiens et aux visiteurs de découvrir ou de redécouvrir les trésors de notre magnifique Temple St-Paul. Des brochures avec des informations identiques sont également à disposition de ceux que cela pourrait intéresser. Vous les trouverez dans les locaux de l'administration, à l'Office du tourisme ou à l'intérieur de l'Eglise.*
- 4. Une cochère sortie de l'Eau-Froide : Il y a quelques mois, Roger Allamand et le Sauvage de Villeneuve ont repêché des restes de bateau à l'Embouchure de l'Eau-Froide. Ces éléments repêchés ont été déposés dans les locaux de l'Ancienne caserne des pompiers et assemblés par un spécialiste. Le 29 janvier dernier, divers spécialistes du canton mais aussi des constructeurs de bateau et des férus de barques latines sont venus examiner les restes en question. Ils ont tous confirmés que l'on était en présence de la seule cochère originale hors d'eau connue. Pour ceux qui l'ignoraient, la cochère était le bateau de charge le plus répandu sur le Léman, entre le 17e et le 20e siècle. Destinée au transport des marchandises et des passagers, elle naviguait en particulier sur le Haut-Lac, pour relier la rive sud et les marchés vaudois. La construction du chemin de fer et des routes autour du lac ainsi que l'apparition de moteurs plus ou moins performants ont eu raison de ces élégants bateaux. Selon les premières constatations, cette cochère daterait de 1900 environ et aurait été utilisée jusque dans les années '50, date à laquelle elle a été coulée. Cette pièce est suffisamment intéressante pour que le canton souhaite récupérer les pièces qui sont encore sur place, au fond de l'eau. Pour ce faire, il va mandater des plongeurs archéologues. Nous ne manquerons pas de vous donner d'autres informations concernant la suite donnée à cette découverte »*

Mme Annik MORIER-GENOUD, Municipale :

- 1. Commission culturelle : Après que le 800e ait tenu en haleine la commission culturelle avec une très réussie – et également très fréquentée ! – exposition temporaire sur Villeneuve au Musée de Montreux, ladite commission entame la nouvelle année avec un changement remarqué en son sein. Mme Anick Vasta a en effet décidé de nous quitter après avoir œuvré quelques années avec beaucoup d'engagement dans le comité en charge des « expositions » justement. Qu'elle en soit ici encore une fois chaleureusement remerciée. Parions toutefois qu'une ère peut-être plus musicale qu'a l'accoutumé s'annonce pour la Commission culturelle, puisque j'ai le plaisir de vous annoncer le remplaçant de Mme Vasta en la personne de Dominique Pythoud.*
- 2. Jardin médiéval : Comme vous l'avez pu entendre de la bouche de mon collègue Cédric Robert, notre nouveau futur jardin médiéval est toujours et encore en pleine création. Plutôt que d'instaurer une association des amis du jardin, la municipalité a jugé plus judicieux de constituer une commission municipale du jardin du 800e, actuellement composée de Messieurs Viret, contremaître, Adler et Colet, respectivement jardinier-paysagiste de la Commune et consultant ainsi que de Mme Brigitte Delugin et moi-même. Je peux vous assurer que ce comité de travail ne se laisse pas décourager par le temps hivernal et a repris avec bonheur l'élaboration du plan des plantations dans les 36 bacs du jardin. Gageons que nous aurons de quoi réjouir nos 5 sens cet été déjà, même s'il va falloir être patient et venir voir pousser herbes aromatiques, légumes et roses diverses au fil du temps.*

11. DIVERS

M. le Président : ouvre la discussion. Celle-ci n'est pas demandée. Il invite l'assemblée à se rendre à la salle des Pas perdus, pour le traditionnel apéritif.

M. le Président : met fin à la séance à 20h50

Villeneuve, le 03.03.02015

LE
CONSEIL COMMUNAL
DE VILLENEUVE

Le Président :



Christophe DUBOIS



La Secrétaire :



Michèle PORCHET